

Séance ordinaire

Tenue le 6 décembre 2021, à 19 h 30
à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette Grégoire Girard Jean Simard Claude Paquet

Est également présente : Sylvie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

7 personnes assistent à cette séance

M. le maire, Hervé Simard, souhait la bienvenue et donne lecture de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 29 novembre 2021
4. Liste des comptes et approbation des factures
5. Dépôt du rapport des Audits de conformité-adoption du budget
6. Autorisation de dépenses :
 - 6.1. Étude pour installation sanitaire église
7. Fonds structurants :
 - 7.1. Plan de revitalisation et embellissement (SARP)
Offre de services SARP
 - 7.2. Distille ton Sapin (Édition 2022) (1400)
8. Adoption du calendrier des séances
9. Engagement d'un surnuméraire pour l'entretien hivernal des chemins
10. Date d'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisation
11. Approbation des dépenses incompressibles pour l'exercice 2022
12. Avis de motion d'un règlement modifiant la tarification de la collecte des matières résiduelles
13. Résumé de la correspondance
14. Affaires diverses : engagement directeur général
15. Période de questions
16. Levée de la séance

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

"M. le maire fait la lecture de l'ordre du jour et

Il est proposé par le conseiller M. Jean Simard
Appuyé par la conseillère Mme Caroline Chayer

151-12-2021

Que l'ordre du jour est accepté en enlevant le point 6 : Autorisation de dépenses (installation sanitaire église)

2.. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les référendums* les élus ont dûment complété leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires dans les 60 jours de leur élection. Cette déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté, ou dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim dépose officiellement ceux-ci. Tel que requis, ils seront acheminés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

, 3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

La secrétaire-trésorière par intérim, Mme Sylvie Gagnon fait la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 novembre et,

152-12-2021

Il est proposé par le conseiller M. Claude Paquet
Appuyée par la conseillère Mme Caroline Chayer

Que le procès-verbal est accepté tel que présenté et rédigé.

4. LISTE DES COMPTES ET APPROBATION

Considérant que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites;

Considérant que conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Mme Janic Gagnon
Appuyée par le conseiller M. Samuel Choquette

153-12-2021

Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie insérée à ce procès-verbal, ainsi que le paiement et les déboursés du 30 novembre 2021 au 6 décembre à même le fonds général de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau et ce, pour un total des dépenses de 68 298,98\$.

5. DÉPÔT DU RAPPORT DES AUDITS DE CONFORMITÉ-ADOPTION BUDGET

La Commission municipale du Québec a procédé à l'audit des 1074 municipalités du Québec pour s'assurer qu'elles se conforment aux exigences législatives prévues dans le processus budgétaire. Seulement 57 % des municipalités se sont conformées à toutes les exigences légales sélectionnées : adoption du budget entre le 15 novembre et le 31 décembre lors d'une séance exclusive et avoir donné un avis public au moins 8 jours avant la séance d'adoption. Quant à la municipalité de Ferland-et-Boilleau, que sur 5 points, il y a le non-respect de la séance exclusive du budget. Une séance exclusive du budget est une séance où les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur celui-ci et le Programme triennal d'immobilisation. Le règlement et les résolutions relatifs à la taxation ne peut y être adopté.

Considérant que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau a pris connaissance du rapport d'audit de la Commission municipale déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

154-12-2021

Il est proposé par le conseiller M. Grégoire Girard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le rapport d'audit de la Commission municipale concernant le respect des exigences légales dans le processus budgétaire est accepté par le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau.

6 AUTORISATION DE DÉPENSES (INSTALLATION SANITAIRE ÉGLISE)

Ce point n'a pas à être discuté.

7. FONDS STRUCTURANTS

7.1 Plan de revitalisation et embellissement (SARP)

Résolution #155-12-2021 Relative au Plan de revitalisation Et d'embellissement et offre SARP

Considérant qu'un programme d'aide financière pour la revitalisation et l'embellissement est disponible à la MRC du Fjord ;

Considérant l'offre de services de SARP (restauration du patrimoine) au montant de 7500 \$ pour la réalisation de 2 études pour la Municipalité :

- Mise en valeur du parc derrière l'école au montant de 5000 \$
- Mise en valeur du parc de la Grotte au montant de 2000 \$

Considérant que ces études seront utiles pour la réalisation future de ces plans d'aménagement et ce, de manière cohérente avec l'acquiescement de la population;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller M. Grégoire Girard

Appuyé par le conseiller M. Jean Simard

155-12-2021

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau accepte l'offre de services de SARP au coût de 7500 \$ plus taxes;

Qu'une demande d'aide financière de 8 000 \$ soit adressée à la MRC du Fjord dans le cadre du Fonds du développement du territoire;

Et que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Sylvie Gagnon est autorisée à signer l'entente de services SARP ainsi que la demande d'aide financière, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau.

7.2 Distille ton Sapin

Résolution #156-12-2021 Relative à la demande d'aide financière à la MRC pour l'activité « Distille ton sapin ».

Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire s'impliquer dans une activité communautaire gratuite pour ses citoyens;

Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire sensibiliser les citoyens au recyclage de leurs sapins de Noël;

Considérant que la Coopérative forestière de Ferland-Boilleau organise une journée sous le thème « Distille ton sapin »;

Considérant que le Fonds de développement du territoire permet aux municipalités de demander une aide financière pour tenir une telle activité;

Pour ces motifs,

156-12-2021

Il est proposé par le conseiller M. Jean Simard
Appuyé par la conseillère Mme Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil;

De demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay, à même le FDT, une aide financière de 21 61,40\$ visant à couvrir une partie des frais pour la journée « Distille ton sapin » qui aura lieu le 15 janvier 2022;

D'autoriser Mme Sylvie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

8. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2022

Résolution #157-12-2021
Relative à l'approbation du calendrier
des séances ordinaires du Conseil municipal

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

157-12-2021

Il est proposé par le conseiller M. Claude Paquet
Appuyé par la conseillère Mme Caroline Chayer
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi à l'édifice municipal et débuteront à 19 h 30 :

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| ❖ Lundi le 10 janvier | Lundi le 7 février |
| ❖ Lundi le 7 mars | Lundi le 4 avril |
| ❖ Lundi le 2 mai | Lundi le 6 juin |
| ❖ Mardi le 4 juillet | Lundi le 1 ^{er} août |
| ❖ Mardi le 6 septembre | Lundi le 3 octobre |
| ❖ Lundi le 7 novembre | Lundi le 5 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

9. ENGAGEMENT D'UN SURNUMÉRAIRE CONDUCTEUR

Résolution #158-12-2021
Relative à l'engagement d'un surnuméraire
Pour l'entretien hivernal des chemins

Considérant que notre chef d'équipe, M. Daniel Gagnon, est le seul employé responsable de l'entretien des chemins en hiver et que, parfois il doit travailler plus de 40 heures par semaine ou plus de 10 heures par jour;

Pour ces motifs,

158-12-2021

Il est proposé par la conseillère Mme Janic Gagnon
Appuyé par le conseiller M. Grégoire Girard
Et il est résolu à la majorité des membres du Conseil

Que le Conseil municipal autorise l'engagement d'un employé surnuméraire au taux horaire de 24 \$;

Et que cet employé accepte de remplacer à temps partiel, sur appel, une fin de semaine sur 2 et quelques jours pendant le Temps des Fêtes notre chef d'équipe pour l'enlèvement de la neige dans les chemins municipaux

10, DATE D'ADOPTION DU BUDGET ET PTI

La séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et du programme triennal d'investissements aura lieu lundi 20 décembre 2021 à 19 h 30.

11. APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2022

Résolution #159-12-2021

Relative au paiement des dépenses courantes et incompressibles de l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT que des dépenses courantes doivent être acquittées avant la date d'échéance, à chaque mois;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation déjà contractée, incluant de manière non limitative, le remboursement de la dette, la rémunération des élus, les salaires des employés, les quotes-parts de participation à la MRC ou au RISIF;

EN CONSÉQUENCE,

159-12-2021

Il est proposé par le conseiller M. Jean Simard

Appuyé par le conseiller M. Samuël Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil;

Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Sylvie Gagnon, ou toute nouvelle nomination au poste de directeur général à effectuer le paiement des dépenses courantes et incompressibles telles que : les salaires, avantages sociaux et remises gouvernementales, l'électricité, la téléphonie, la câblodistribution, le système d'alarme, l'internet, les frais de sauvegarde informatique, les frais de messagerie, les analyses d'eau, l'entretien et la réparation des équipements informatiques, l'entretien et la réparation des véhicules et machineries, les fournitures de bureau, les frais juridiques mensuels, les produits ménagers, les quotes-parts de la MRC et de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord et les frais de déplacement des employés et des élus pour l'exercice 2022.

12. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LA TARIFICATION SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#160-12-2021

160-12-2021

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #215-2020 RELATIF À LA TARIFICATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Est donné par la conseillère Mme Janic Gagnon

Qu'un règlement modifiant le règlement #215-2020 concernant la tarification de la cueillette des matières résiduelles sera présenté lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.

13, RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE

Remerciements

L'Association des résidents du km 97 de Ferland-et-Boilleau remercie infiniment pour avoir entendu leur requête quant à leur demande d'aide pour l'entretien des chemins du km 97 ainsi que pour les travaux d'entretien effectué le 28 octobre dernier.

Finance

La Vice-Présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec transmet deux rapports d'audit de conformité sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations. Ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit et des recommandations.

La MAPAQ nous informe de la réforme du programme de crédit de taxes foncières agricole. Cette réforme vise à contrôler le coût de taxe foncière agricole et simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles. La MAPAQ administrera un programme transitoire d'aide financière émis par le gouvernement. L'impact fiscal sera compensé à 100%. L'aide financière nous sera versée au courant de l'année 2022 et la procédure d'obtention ainsi que les modalités relatives aux exercices financiers 2023 nous seront communiquées d'ici la fin 2022.

Félicitations

L'administration portuaire du Saguenay félicite et souhaite le meilleur des succès à M. Hervé Simard pour sa réélection à titre de maire de Ferland-et-Boilleau. Ils contacteront prochainement M. le maire pour l'inviter ainsi que ses collègues maires de la M.R.C du Fjord-du-Saguenay, à venir visiter le Port de Saguenay dans le but de nous faire découvrir les installations ainsi que d'autres projets.

Le conseil de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay ainsi que M. Gérald Savard, félicitent M. Hervé Simard pour sa réélection à titre de maire de la Municipalité Ferland-et-Boilleau.

4. AFFAIRES DIVERSES

RÉSOLUTION #161-12-2021

RELATIVE À LA FERMETURE DE L'OFFRE D'EMPLOI DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET À L'ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que M. Réal Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorière, a quitté son poste le 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil a entrepris les démarches dès le mois de mai en vue de trouver un remplaçant au poste de directeur général/secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire que le futur remplaçant entre en fonction le plus tôt possible en 2022;

CONSIDÉRANT qu'après le processus de sélection et d'entrevues, une personne s'est démarquée;

CONSIDÉRANT QUE Raymond, Chabot Grant Tonton, responsable du processus d'embauche pour ce poste de directeur général/secrétaire-trésorier, recommande cette personne pour occuper cette fonction car les qualifications de ce candidat semblent correspondre au besoin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les conditions salariales, les bénéfices marginaux, la période de probation de six mois renouvelable au besoin, à l'intérieur d'un contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Simard
Appuyé par la conseillère Mme Caroline Chayer

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation de Raymond Chabot Grant Tornton, concernant ce candidat;

Et que M. le Maire, Hervé Simard, est désigné pour négocier les conditions salariales et le contrat de travail à intervenir avec le candidat retenu et ce, pour et au nom de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dossier du pont de la rivière Ha! Ha! M. le Maire attend le rapport préliminaire sur les coûts de réparation (Construction Domi). Par la suite la recherche d'aides financières sera enclenchée.
- Rapport sur les effectifs de la Municipalité (pas de suivi)
- Vol au Camping du Petit-Lac-Ha! Ha!: suggestion d'installer des caméras
- Un villégiateur du km 97 suggère de faire un stationnement au km 5 du chemin du Bras-Débarassé. (Il faut établir une entente auprès d'un propriétaire ou rechercher des solutions satisfaisantes)

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

À 19 h57

Il est proposé par la conseillère Mme Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

162-12-2021

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Sylvie Gagnon, sec-trésorière in

« Je, Hervé Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».